Parmi les ouvrages récemment parvenus à la rédaction de la *Revue*, M. Marouzeau signale dans le domaine des études historiques le *Sylla* de M. Carcopino, la deuxième édition de *La conquête romaine* de M. Piganiol, le *Dictionnaire de la mythologie et des antiquités* de M. Lavedan; dans le domaine de la philologie, la nouvelle édition, luxueusement présentée par l'Académie des Lincei, des *Lettres de Sénèque*, établie par M. Beltrami sur une nouvelle étude du manuscrit de Brescia.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Piganiol commente *le texte du papyrus latin d'Oxyrhynchus*, XVII, 2088, fragment d'un ouvrage d'antiquaire traitant de la constitution de Servius Tullius. Il ne croit pas, contrairement à l'opinion des éditeurs, que ce texte se soit sensiblement écarté de la vulgate. Il est probable que la création des centuries équestres était attribuée, conformément à la tradition, à Romulus. La suite du texte paraît mentionner l'interdiction, connue par ailleurs, d'aller habiter en dehors du territoire de la tribu locale. Plus étonnante est, à la fin du texte, la mention de la *Roma quadrata*, mais ce passage, très mutilé, admet des restitutions divergentes. On a, sans preuves, attribué le texte à Fenestella. On aurait pu songer à y voir un passage du texte mutilé du *De republica;* notre texte est le seul, avec le livre cicéronien, qui indique comme encore en vigueur le système de vote des centuries serviennes. Mais des difficultés stylistiques, et peut-être aussi l'ordre indiqué pour les tribus urbaines, déconseilleraient cette hypothèse.

M. L.-A. Constans propose une conjecture séduisante sur la restitution de la fin du texte. M. J. Carcopino insiste sur le rôle considérable que le texte paraît donner au roi Servius. M. Ch. Samaran présente quelques observations sur la paléographie du document d'après le fac-similé.

II. — M. J. Marouzeau présente un résumé d'une communication envoyée par M. F. Préchac sur *la date du De Clementia*.

Reprenant la démonstration qu'il avait présentée dans l'Introduction de son édition du traité, M. Préchac apporte des arguments nouveaux empruntés soit à l'interprétation des faits historiques soit à la critique du texte de Sénèque (en particulier I, 9, 1) pour confirmer la date d'entre octobre 54 (accession de Néron au pouvoir) et février 55 (meurtre de Britannicus).

L'auteur de la communication n'étant pas présent à la séance, il n'y a pas lieu à discussion.

III.

SÉANCE DU 12 MARS 1932.

Cette séance n'a pu avoir lieu, les locaux de la Sorbonne étant fermés à l'occasion des obsèques nationales d'Aristide Briand.